INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL, 1555, RUE DE L'ÉCOLE, LE **3 MARS 2015**, À 20 H.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR RENÉ FOURNIER, MAIRE
Projet de règlement no 244-11
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 27

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
4.1 Séance ordinaire du 3 février 2015

5. DIRECTION GÉNÉRALE
5.1 Création du poste permanent et embauche – Conseillère en environnement et développement durable
5.2 Autorisation de signature – Acte de cession
5.3 Dépôt – Part de ristourne – La Mutuelle des municipalités du Québec

6. FINANCES
6.1 Déboursés du mois de février 2015
6.2 Dépôt – Liste des engagements
6.3 Autorisation – Radiation de taxes et facturations diverses
6.4 Transfert budgétaire
6.5 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier d'élection

7. TRAVAUX PUBLICS
7.1 Autorisation de renouvellement – Déprédation des castors 2015-2016
7.2 Autorisation de réservation – Location de l'Amphibex
7.3 Mandat – Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015
7.4 Octroi de contrat – Démolition et disposition du pont du Moulin

8. URBANISME
8.1 Demande 15-PIIA-01 – Lot 5 374 838 – 3048, boul. Désourdy
8.2 Nomination d'un nouveau membre – Comité consultatif d'urbanisme
8.3 Demande à la MRC – Projet de parc industriel
8.4 Acceptation de travaux – Modification des résolutions nos 14-01-34 et 14-04-156 – 1995, chemin de Chambly

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Accréditation – La Maison des Arts de la Rive-Sud

10.2 Demande d'aide financière – Aux sources du Bassin de Chambly

10.3 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno

10.4 Résolution d'appui – Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la jonquille

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Demande – Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande de participation financière au Ministère de la Culture et des Communications

12.2 Octroi de contrat – Acquisition et installation de panneaux acoustiques – Centre multifonctionnel

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 244-11
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

13.2 Adoption – Règlement d'emprunt no 467-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 000 000 $.

13.3 Adoption – Règlement no 468-U
Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Carignan.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M. René Fournier, maire

Mmes Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère

MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents, ainsi

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 - No. F030

que monsieur Alain Beauregard, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 27.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-03-80

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 3 février 2015

15-03-81

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2015.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Création du poste permanent et embauche – Conseillère en environnement et développement durable

15-03-82

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création du poste permanent de conseillère en environnement et développement durable;

QUE le poste soit rémunéré selon la classe 4 de la grille salariale du personnel cadre;

DE nommer madame Caroline Bisson au poste permanent de conseillère en environnement et développement durable;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat de travail à intervenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-141.

15-03-83

5.2 Autorisation de signature – Acte de cession

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire on en son absence le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, l'acte de cession des lots numéros 5 298 926, 5 298 869, 5 298 925, 5 563 903, 5 563 889, 4 947 034 et 4 946 981.

5.3 Dépôt – Part de ristourne – La Mutuelle des municipalités du Québec

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier de la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec faisant état de la ristourne pour l'exercice financier 2014.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de février 2015

15-03-84

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février 2015 pour un montant de 43 018,74 $;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février 2015, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 890 496,21$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 21 janvier au 20 février 2015.

6.3 Autorisation – Radiation de taxes et facturations diverses

15-03-85

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de fin d'exercice des comptes à recevoir, il y a lieu de radier certaines taxes enregistrées « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits sont prescrites ou dont la Ville est adjudicataire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des taxes foncières, taxes d'affaires et facturations diverses selon la liste datée du 28 janvier 2015 pour un montant total de 2 414,22 $;

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 - No. F030

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-940.

6.4 Transfert budgétaire

15-03-86

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais d'analyse de laboratoire eaux usées 2015

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 510 $	Analyse de laboratoire réseau aqueduc Bellerive	02-41200-419

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 510 $	Analyse de laboratoire réseau eaux usées Bellerive	02-41400-419

6.5 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier d'élection

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'année 2014.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation de renouvellement – Déprédation des castors 2015-2016

15-03-87

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-144 octroyant le contrat pour la déprédation des castors pour l'année 2014 avec deux (2) années d'option, à Lizotte Solutions inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'option de renouvellement pour la déprédation des castors pour l'année 2015 à Lizotte Solutions inc., au montant de 10 107,05 $ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-46000-411.

7.2 Autorisation de réservation – Location de l'Amphibex

15-03-88

CONSIDÉRANT l'épaisseur des glaces sur la rivière L'Acadie et l'historique de débordement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder à la réservation d'une équipe d'intervention de la firme Éco Technologies ltée incluant la location de l'Amphibex au printemps 2015, au montant de 15 000 $ taxes en sus, à être crédité lors de la facturation de l'intervention;

D'AUTORISER un budget de 69 444,90 $ taxes incluses afin de pallier aux éventuels problèmes d'embâcles sur la rivière et briser les glaces de façon préventive;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-22300-410 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-21100-000.

7.3 Mandat – Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015

15-03-89

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ pour ses ententes de regroupement;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 - No. F030

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2015;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

7.4 Octroi de contrat – Démolition et disposition du pont du Moulin

15-03-90

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs afin d'obtenir des soumissions pour la démolition et la disposition du pont du Moulin;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de démolition et disposition du pont du Moulin à la firme Construction DJL inc. pour un montant de 54 976,15 $ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-531 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

8. URBANISME

8.1 Demande 15-PIIA-01 – Lot 5 374 838 – 3048, boul. Désourdy

15-03-91

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 374 838, soit le 3048, boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 374 838, soit le 3048, boulevard Désourdy, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 27 janvier 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.2 Nomination d'un nouveau membre – Comité consultatif d'urbanisme

15-03-92

CONSIDÉRANT le règlement 463-A sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Jean-François Rondeau à titre de membre « citoyen » du Comité consultatif d'urbanisme;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-311.

8.3 Demande à la MRC – Projet de parc industriel

15-03-93

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Ville de Carignan se trouve un secteur propice au développement industriel, situé à l'intersection des autoroutes 10 et 35;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà des usages industriels, bien que le secteur se situe en territoire protégé par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que deux îlots déstructurés industriels y sont déjà reconnus au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le projet unit ces deux îlots et décrit un espace suffisant pour y aménager les infrastructures de

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 - No. F030

desserte, et surtout fournir un emplacement tant attractif que rentable pour des fins industrielles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a mandaté la firme Plania pour examiner la pertinence du projet;

CONSIDÉRANT que ledit rapport, daté du 19 novembre 2014 et révisé en janvier 2015, relève tous les arguments favorables au projet, dont un modèle de circulation Rive-Sud – Île de Montréal susceptible de favoriser le développement économique de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT que le secteur retenu correspond parfaitement à une catégorie d'entreprises industrielles qui ne se localiseraient pas ailleurs autrement, ou encore, que ladite localisation ne leur serait pas optimale;

CONSIDÉRANT que l'usage industriel sur le territoire de Carignan est un facteur de premier plan pour la diversité de ses revenus, ce qui le place en meilleure position pour faire face aux compressions gouvernementales et à la demande croissante de services municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE demander à la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de reconnaître les atouts que lui confère l'intersection des autoroutes 10 et 35 pour la localisation d'un futur parc industriel;

DE demander à la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de considérer une modification au schéma d'aménagement favorable à la réalisation dudit projet.

8.4 Acceptation de travaux – Modification des résolutions nos 14-01-34 et 14-04-156 – 1995, chemin de Chambly

15-03-94

CONSIDÉRANT la résolution no 14-01-34 refusant la demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne commerciale, l'affichage sur le bâtiment ainsi que les matériaux installés en façade non conformes, pour la propriété située au 1995, chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT la résolution no 14-04-156 accordant une dérogation mineure afin de rendre réputées conformes six (6) enseignes appliquées sur un bâtiment pour la propriété sise au 1995, chemin de Chambly et refusant un revêtement autre que constitué d'au moins 50% de maçonnerie sur le mur ayant façade sur le chemin de Chambly de ladite propriété;

CONSIDÉRANT l'historique du dossier depuis l'acquisition du bâtiment par le nouveau propriétaire spécialisé dans l'entretien après sinistre en février 2013;

CONSIDÉRANT les délais et évènements significatifs dans le traitement du projet, notamment :

- attente de la décision de la Commission de protection du territoire agricole
- exigences de la bannière envers le franchisé en référence à l'image de l'entreprise
- travaux de réfection entrepris sans autorisation
- vocation commerciale du bâtiment et intérêt à entreprendre les opérations pour fins de rentabilité
- travaux d'entretien d'urgence faits par le propriétaire sans autorisation;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme suite à un nouvel examen du dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les revêtements actuels pour la propriété sise au 1995, chemin de Chambly;

DE fixer au 15 juin 2015, la date limite pour l'exécution de l'aménagement paysager tel que prévu au rapport de Michel Martel, maître paysager, déposé le 24 octobre 2013;

DE modifier les résolutions 14-01-34 et 14-04-156 en conséquence.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Accréditation – La Maison des Arts de la Rive-Sud

15-03-95

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER l'organisme La Maison des Arts de la Rive-Sud pour l'année 2015 en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes.

10.2 Demande d'aide financière – Aux sources du Bassin de Chambly

15-03-96

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 - No. F030

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly, un montant de 300 $ dans le cadre du Souper-défilé Vintage;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.3 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno

15-03-97

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études de l'École secondaire du Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire du Mont-Bruno une aide financière de 100 $ pour la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études des élèves du 5e secondaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Résolution d'appui – Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la jonquille

15-03-98

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence

dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Demande – Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

15-03-99

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a publié le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec, le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

CONSIDÉRANT que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du Gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus(es) municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur*

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 - No. F030

protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à eux;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la Ville de Carignan de mieux protéger les sources d'eau de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande de participation financière au Ministère de la Culture et des Communications

15-03-100

CONSIDÉRANT la volonté de produire une pièce de théâtre dans le cadre des célébrations marquant le 350e anniversaire du débarquement du régiment Carignan-Salières;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE demander une participation financière au Ministère de la Culture et des Communications au projet de pièce de théâtre que la Ville de Carignan souhaite réaliser dans le cadre des célébrations marquant le 350e anniversaire du débarquement du régiment Carignan-Salières;

QUE le conseil municipal confirme son engagement à financer 50% dudit projet pour un montant maximal de 5 325 $;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70160-519.

12.2 Octroi de contrat – Acquisition et installation de panneaux acoustiques – Centre multifonctionnel

15-03-101

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition et l'installation de panneaux acoustiques au Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition et l'installation de panneaux acoustiques au Centre multifonctionnel à la firme Montréal Acoustique pour un montant de 18 247,11 $ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 244-11

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

15-03-102

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 244-11 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 244-11 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

13.2 Adoption – Règlement d'emprunt no 467-E

Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 000 000 $.

15-03-103

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 467-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 - No. F030

réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 000 000 $, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 467-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 000 000 $.

13.3 Adoption – Règlement no 468-U
Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Carignan.

15-03-104

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 468-U relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 468-U relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Carignan.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-03-105

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 32.

Rémi Raymond
Greffier

René Fournier
Maire